



# Guide des bonnes pratiques dans le cadre du contexte sanitaire

## sommaire

|                                                               |            |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| <b>je suis...</b>                                             |            |
| x étudiant·e ou membre du personnel                           | <b>p.2</b> |
| x parent d'enfant ou adolescent·e inscrit·e aux cours publics | <b>p.2</b> |
| x élève des cours publics adultes                             | <b>p.3</b> |
| x spécificités unité danse                                    | <b>p.4</b> |
| x spécificités unité musique                                  | <b>p.5</b> |
| x les locaux                                                  | <b>p.6</b> |
| x jauges des espaces                                          | <b>p.6</b> |
| x bibliothèque et fonds ancien                                | <b>p.7</b> |
| x protocole à mettre en place en cas de suspicion de Covid-19 | <b>p.8</b> |

## réfèrent Covid

La désignation d'un réfèrent Covid a pour but de centraliser les questions pratiques des personnels et des étudiant·es mais également du public extérieur et de les orienter afin qu'ils disposent de réponses actualisées.

Elle permet également de mettre en œuvre sans délai la stratégie de l'établissement face à toute situation (identification ou suspicion d'un ou plusieurs cas).

**Alain Gonzalez, directeur administratif et financier, assurera cette fonction.**  
**Vous pouvez le joindre au 05 31 47 12 37.**

## communication et diffusion

Un affichage des recommandations de ce guide est fait dans l'ensemble de l'établissement.

Un fléchage au sol est également installé pour réguler la gestion des flux (entrées / sorties de salles, attente aux secrétariats, au magasin, à l'accueil). Cette stratégie des flux de circulation physique et temporelle est mise en œuvre pour éviter les regroupements et croisements trop importants d'individus (notamment aux entrées et sorties des amphis).

## je suis étudiant·e ou membre du personnel

### Principales recommandations et respect des gestes barrières

- Le port du masque est obligatoire en espaces clos et en plein air pour tous (personnels et usagers) et en tout temps.
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique (tous les bureaux, tous les amphis, toutes les salles et tous les ateliers en sont équipés.).
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.
- Éviter de se toucher les yeux ou de toucher son masque.
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.

### Distanciation physique

- Respect en tous lieux et en tout temps à chaque fois que cela est possible d'une distance d'au moins un mètre ou un siège entre deux personnes.
- Dans tous les cas la distance physique doit être recherchée et mise en place en ayant pour objet un impact aussi faible que possible sur les capacités d'accueil. C'est la raison pour laquelle nous avons instauré des jauges en amphis, salles et ateliers (voir page 6). Les secrétariats ne recevront qu'une personne à la fois, des prises de rendez-vous seront privilégiées.
- Il en sera de même au magasin de prêt, où des réservations de matériel seront mises en place.

## je suis parent d'enfant ou adolescent·e inscrit·e aux cours publics



### Principales recommandations et respect des gestes barrières

- Le port du masque n'est obligatoire que pour les enfants de plus de 11 ans, les parents les accompagnant devront obligatoirement le porter.
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.
- Éviter de se toucher les yeux ou de toucher son masque.
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.

### Distanciation physique

- Respect en tous lieux et en tout temps à chaque fois que cela est possible d'une distance d'au moins un mètre ou un siège entre deux enfants.
- Dans tous les cas la distance physique doit être recherchée et mise en place en ayant pour objet un impact aussi faible que possible sur les capacités d'accueil. C'est la raison pour laquelle la salle dédiée aux cours de dessin pour enfants et adolescent·es sera réaménagée pour se conformer à cette règle de distanciation physique. Sa capacité d'accueil maximale a été fixée à 15 personnes.
- Lors de l'arrivée des parents et des enfants, seront tracées au sol dans le couloir menant à cette salle, des lignes espacées pour marquer les distances et organiser une queue dans le couloir.

### La salle 102

- Elle sera aérée systématiquement tous les jours, lorsque le temps le permettra et obligatoirement entre deux cours.
- Une désinfection sera faite entre chaque cours. Un désinfectant sera mis à la disposition de l'enseignante pour nettoyer les tables de travail au début et à la fin de chaque cours.
- Un nettoyage de routine sera également effectué avec une attention particulière portée aux parties fréquemment utilisées (poignées de portes, rampes d'escaliers ect.).
- Le nettoyage des sols sera réalisé au minimum une fois par jour. Une attention particulière sera accordée au nettoyage et à la désinfection des sanitaires.
- Des bacs de récupération de masques jetables seront installés dans la salle.

# je suis élève des cours publics adultes

## Principales recommandations et respect des gestes barrières

- Le port du masque est obligatoire en espaces clos et en plein air pour tous (personnels et usagers) et en tout temps.
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique (tous les bureaux, tous les amphis, toutes les salles et tous les ateliers en sont équipés.).
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.
- Éviter de se toucher les yeux ou de toucher son masque.
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.

## Distanciation physique

- Respect en tous lieux et en tout temps à chaque fois que cela est possible d'une distance d'au moins un mètre ou un siège entre deux personnes.
- Dans tous les cas la distance physique doit être recherchée et mise en place en ayant pour objet un impact aussi faible que possible sur les capacités d'accueil. C'est la raison pour laquelle la salle 110 sera réaménagée permettant de limiter le nombre d'élèves à deux par tables maximum et à laisser des voies de circulation à l'intérieur de la salle. Sa capacité d'accueil maximale a été fixée à 35 personnes.



## La salle 110

- Elle sera aérée systématiquement entre chaque cours.
- Une désinfection sera faite entre chaque cours. Un désinfectant sera mis à la disposition des élèves qui pourront nettoyer leur plan de travail au début et / ou à la fin de chaque cours.
- La salle sera ouverte systématiquement avant l'arrivée des élèves le matin avant 9h afin qu'ils ou elles puissent rentrer progressivement sans devoir rester nombreux sur le seuil dans l'escalier.
- L'entrée de la salle se fera toujours par l'escalier de l'administration, la sortie se fera côté salle des 1re années, afin d'éviter que les groupes ne se croisent entre deux cours, ce nouveau système de circulation sera marqué au sol.
- Il serait judicieux que les portes de la salle soient maintenues ouvertes pour une meilleure aération sauf bien entendu lors de la pose de modèle nu.
- La salle sera entièrement nettoyée et désinfectée régulièrement par l'équipe d'entretien de l'isdaT avec des produits contenant un tensioactif (savons, dégraissant, détergent...).
- Un nettoyage de routine sera également effectué avec une attention particulière portée aux parties fréquemment utilisées et touchées (poignées de portes, rampes d'escaliers ect.).
- Le nettoyage des sols sera réalisé au minimum une fois par jour. Une attention particulière sera accordée au nettoyage / désinfection des sanitaires.
- Des bacs de récupérations des masques jetables sont mis en place dans la salle.
- Il est fortement conseillé de réduire les déplacements au sein de l'établissement.



## spécificités concernant l'unité danse

### Reprise des activités de pratiques chorégraphiques

Note de la Direction Générale de la Création Artistique du 7 septembre 2020

À chaque fois que cela est possible, privilégier le travail en espaces ouverts en respectant les jauges de la même façon que dans les espaces clos.

#### Pour les étudiant·es danseur·euses

- Des temps de pause réguliers doivent être respectés notamment pour procéder quand cela est possible à une aération de l'espace de travail. Durant ces temps de pause, l'ensemble des recommandations sanitaires continue à s'appliquer rigoureusement.
- Il est recommandé que les cours se déroulent dans des lieux vastes, qui peuvent être aérés, ou, à défaut, ventilés. La taille de la salle de répétition doit être compatible avec le respect de la distanciation physique.
- Lorsque le respect de la distance physique ne peut être garantie, lors des portés par exemple, le port du masque est recommandé autant que possible.

#### Pour les enseignant·es, accompagnateur·trices et technicien·nes

- Durant le cours / la répétition, les distances entre enseignant·es, accompagnateur·trices, éventuellement les technicien·nes présents et les élèves doivent être au minimum de 2 mètres selon la taille des locaux. Toutefois, considérant les aides, parades ou interventions d'urgence des enseignant·es et afin d'éviter les risques de blessures des pratiquant·es, la distance n'est pas obligatoire mais le port du masque est recommandé autant que possible.
- Le matériel manutentionné devra, dans la mesure du possible, rester stocké 24 heures avant d'être réutilisé. Par ailleurs les matériels manipulés plusieurs fois par jour doivent faire l'objet d'un nettoyage / désinfection après chaque manipulation.

#### Accessoires

Si des accessoires doivent être transmis d'un·e élève à un autre, les élèves se lavent les mains à l'eau et au savon ou utilisent une solution hydroalcoolique avant et après la séquence de travail. Il sera porté un soin particulier au nettoyage / désinfection des accessoires. Il est recommandé de réaliser un nettoyage / désinfection des accessoires et du matériel au minimum une fois par jour. Dans le cas de surfaces non lavables (cordage par exemple), celles-ci devront rester au repos au minimum 24 heures avant d'être réutilisées : le lavage des mains à l'eau et eau savon ou avec une solution hydroalcoolique devra être rigoureusement respecté avant et après chaque utilisation.

#### Sol

Le travail au sol est un élément régulier de l'activité des étudiant·es danseur·euses dans le cadre de l'entraînement, des cours et des représentations.

Aussi, le nettoyage / désinfection du sol devra être effectué avec un soin particulier si possible après chaque cours. Il est également recommandé quand l'activité le permet de demander à chaque étudiant·e d'utiliser une serviette personnelle (à renouveler tous les jours) pour le contact avec le sol.

# spécificités concernant l'unité musique

Note de la Direction Générale de la Création Artistique  
du 7 septembre 2020

## Dans les lieux de cours

- Prévoir le renforcement des temps de nettoyage / désinfection et la diffusion de règles avant et après l'utilisation de matériel ou d'espace et des points de contacts (désinfection des poignées, boutons, barres de danse, miroirs, tapis, sols, éléments de scénographies avec lesquels les salarié·es peuvent être en contact...).
- Pour les instruments non partagés, les élèves sont responsables du nettoyage de leur matériel. Les moyens nécessaires à ce nettoyage spécifique sont mis à disposition par l'établissement d'enseignement pour les instruments utilisés dans ses locaux.

Concernant les instruments de musique, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale a publié un guide détaillé d'entretien consultable en ligne sur <https://www.csfi-musique.fr/item/180-coronaviruscovid-19>.

- Pour les claviers et les instruments partagés, il est recommandé un nettoyage des mains avant et après l'utilisation de l'instrument et de nettoyer les touches avant et après son utilisation.

## Reprise des activités de pratiques musicales

- À chaque fois que cela est possible, privilégier le travail en espaces ouverts en respectant les jauges de la même façon que dans les espaces clos.
- Nettoyage des surfaces des matériels utilisés (pupitre par exemple) après chaque élève.

## Les pratiques collectives instrumentales

Il conviendra de privilégier une distance entre chaque étudiant·e d'au moins 1 à 2 mètres suivant les instruments, y compris pour les petits ensembles. Pour les instruments à vent, la distance radiale recommandée doit être d'1,5 mètres conformément aux récentes études parues sur ce sujet, dont l'avis HCSP du 27 mai 2020 sur les mesures barrières et la distanciation physique dans les espaces culturels. Si la distance de moins d'1,5 mètre pour les instruments à vent ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire pour les autres musicien·nes. Des écrans de protection peuvent également être utilisés en complément.

- La distance entre l'enseignant·e et les musicien·nes doit être d'au moins 1,5 mètre pendant les répétitions. Le port du masque est recommandé. Lorsque c'est possible, l'ajout d'une visière en complément est souhaitable.
- Privilégier les espaces ouverts aux espaces clos et dans la mesure du possible les espaces clos les plus vastes possibles.

## Les pratiques collectives vocales

Le chant choral étant une pratique artistique à risque, une vigilance accrue doit être apportée.

- Port du masque conseillé pour l'enseignant·e / chef·fe de chœur ainsi que le respect d'une distance plus grande, de 3 à 5 mètres.
- Pour les ensembles vocaux, la distance radiale entre chaque chanteur·euse recommandée est de 1,5 mètre, en ligne de préférence. S'il y a plusieurs rangs, organiser un décalage entre les rangs.
- Dans le cas particulier du·de la chef·fe de chœur qui dirige un ensemble vocal face au chœur en formation concert et sans mise en espace, la distance est de 3 à 5 mètres dans l'idéal avec port du masque recommandé pour le·la chef·fe de chœur. Une visière peut être utilisée en complément.
- Privilégier les espaces ouverts aux espaces clos et dans la mesure du possible les espaces clos les plus vastes possibles.

## Pour les enseignant·es,

### accompagnateur·trices et technicien·nes

- Durant le cours / la répétition, les distances entre enseignant·es, accompagnateur·trices, éventuellement les technicien·nes présents et les étudiant·es doivent être augmentées (au moins à 2 mètres et dans l'idéal 5 mètres selon la taille des locaux). Le port du masque est fortement conseillé.
- Le matériel manutentionné devra, dans la mesure du possible, rester stocké 24 heures avant d'être réutilisé. Par ailleurs les matériels manipulés plusieurs fois par jour doivent faire l'objet d'un nettoyage désinfection régulier et dans l'idéal après chaque manipulation.
- Désinfection supplémentaire des mains si nécessaire, par exemple si les instruments doivent être réglés par l'enseignant·e.

## Partitions

Il est conseillé de privilégier le matériel numérique. Les partitions doivent être à usage personnel autant que possible. Elles doivent sinon être plastifiées et désinfectées après chaque utilisation. En cas d'utilisation de documents papier ou cartonnés qui ne soient pas à usage exclusif de chaque participant·e, ou en l'absence de désinfection des documents plastifiés, les partitions doivent être déposées sous pli dans un casier durant minimum 24 heures pour les documents papier et 72 heures pour les autres. Si une personne est chargée de tourner les pages d'une partition, elle doit être particulièrement sensibilisée au risque biologique et respecter scrupuleusement les mesures barrières.

## Sonorisation

L'utilisation de micros à main est soumise à un nettoyage avant de changer de mains. Une protection adéquate (bonnette à usage unique par exemple) devra également être placée sur l'embout. Le lavage des mains doit être effectué avant et après l'utilisation. Dans le cas d'utilisation de micro HF sur le corps, au vu des nettoyages nécessaires pour assurer la désinfection du matériel (capsules, câbles), une mise en quarantaine de 48 heures du matériel est nécessaire avant sa réutilisation par une autre personne. L'équipement des étudiant·es se fait par une personne qui porte un masque et des gants à usage unique pour chaque étudiant·e à équiper.

## les locaux

- Les locaux seront aérés régulièrement par ouverture des fenêtres.
- Les ouvertures/portes seront maintenues ouvertes dès lors que cela n'est pas incompatible avec les règles de sécurité ou avec les contraintes acoustiques d'activités ayant lieu dans plusieurs salles à proximité.
- Les locaux seront nettoyés/désinfectés régulièrement avec des produits contenant un tensio-actif (savons, dégraissants, détergents...).
- Un nettoyage de routine sera également effectué avec une attention particulière portée aux parties fréquemment utilisées et touchées (poignées de portes, rampes d'escaliers, etc.).
- Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour. Une attention particulière sera accordée au nettoyage/désinfection des sanitaires.
- Les personnels et les étudiant·es sont invité·es à récupérer auprès du magasin des lingettes désinfectantes pour leurs propres équipements.
- Des bacs de récupération des masques jetables seront mis en place dans chaque salle.
- Il est également fortement conseillé de réduire les déplacements au sein de l'établissement.
- Accueil : gestion du courrier et des documents reçus, ils devront être mis à l'écart pendant 24h.

## jauges des espaces

### Conditions maximales d'occupation des salles calculées en raison de la hauteur des plafonds, de la surface au sol et de l'aération

Ascenseur : 1 personne maximum  
 Cafétéria : 23 personnes maximum  
 Cour pigeons : 8 personnes maximum  
 Palais des arts : 50 personnes maximum  
 Plateau-média : 40 personnes maximum  
 Bibliothèque : 10 personnes maximum  
 Escalier bas magasin : 2 personnes maximum  
 Amphi A : 40 personnes maximum  
 Amphi B : 40 personnes maximum  
 Atelier sérigraphie : 9 personnes maximum  
 Atelier gravure : 10 personnes maximum  
 Atelier bois : 8 personnes maximum  
 Atelier maquette : 12 personnes maximum  
 Atelier fer + stock fer : 5 personnes maximum  
 Atelier moulage : 7 personnes maximum  
 Atelier résine : 4 personnes maximum  
 Atelier Machina : 10 personnes maximum  
 Atelier son : 5 personnes maximum  
 Atelier 106 : 23 personnes maximum  
 Salle 02 : 25 personnes maximum  
 Labo photo argentique : 6 personnes maximum  
 Salle 101 : 2 personnes maximum  
 Salle 102 galerie du quai : 30 personnes maximum  
 Salle 103 enfants : 15 personnes maximum  
 Salle 104 : 6 personnes maximum  
 Salle 104 bis : 14 personnes maximum  
 Salle 104 bis rochelle : 10 personnes maximum  
 Salle 105 : 35 personnes maximum  
 Salle 105 rochelle : 6 personnes maximum  
 Salle 108 : 35 personnes maximum  
 Salle 108 rochelle : 8 personnes maximum  
 Salle 109 : 30 personnes maximum  
 Salle 109 rochelle : 20 personnes maximum  
 Salle 110 : 35 personnes maximum.

201 appartements : 7 personnes maximum  
 Salle 202 : 15 personnes maximum  
 Salle 203 : 25 personnes maximum  
 Salles 204-205 : 40 personnes maximum  
 Salle 206 : 30 personnes maximum  
 Salle 206 rochelle : 20 personnes maximum  
 Salle 207 : 30 personnes maximum  
 Salle 207 rochelle : 20 personnes maximum  
 Salle 207 bis : 10 personnes maximum  
 Salle 207 bis rochelle : 10 personnes maximum  
 Salle 208 : 15 personnes maximum  
 Salle 209 studio photo : 15 personnes maximum  
 Salle 210 : 5 personnes maximum  
 Salle 210 bis : 16 personnes maximum  
 Salle 210 bis rochelle : 10 personnes maximum  
 Salle 211 : 50 personnes maximum  
 Salle 213 : 14 personnes maximum  
 Salle 213 rochelle : 10 personnes maximum  
 Salle 301 : 15 personnes maximum  
 Salle 302 cyclo : 15 personnes maximum  
 Salle 303 studio vidéo : 10 personnes maximum  
 Salle 304 vidéo : 18 personnes maximum  
 Salle 305 : 15 personnes maximum  
 Salle 305 bis : 8 personnes maximum  
 Salle 306 : 18 personnes maximum  
 Salle 306 horloge : 18 personnes maximum  
 Salle 307 atelier peinture : 8 personnes maximum  
 Salle 307 bis : 2 personnes maximum  
 Salle 308 : 50 personnes maximum  
 Salle 309 : 35 personnes maximum  
 Salle 310 : 15 personnes maximum  
 Salle 311 : 25 personnes maximum

## bibliothèque et fonds ancien

### Conditions d'utilisation de la bibliothèque

- Jauge : 10 personnes maximum.
- Port du masque obligatoire.
- Lavage ou désinfection des mains à l'entrée (distributeur de gel hydroalcoolique) et désinfection régulière après manipulation des livres (gel sur les tables de consultation) ou des photocopieurs (gel à proximité).
- Respect de la distanciation physique d'1 mètre (une chaise sur deux sera signalée d'une croix comme non disponible).
- 2 postes informatiques seront accessibles sur 4.
- Désinfection des postes de travail (chaises, tables et postes informatiques) par chaque utilisateur·trice avant installation (lingettes désinfectantes à disposition).
- Retours des livres empruntés : dépôt à l'entrée de la bibliothèque en présence d'un membre du personnel (inscription des retours sur un répertoire par nom puis dépôt dans un carton au pied de la banque d'accueil pour une quarantaine de 72 heures).
- Prêts accordés pour les étudiant·es en année 5 jusqu'au passage de leur diplôme avec un système de drive privilégié (après consultation du catalogue : e-mail de demande à la responsable du prêt, préparation du colis et remise à l'entrée de la bibliothèque).
- Les documents consultés sur place et non empruntés ne devront pas être rangés par les usager·es mais déposés dans des cartons installés au pied des rayonnages.
- La consultation des mémoires se fera sur rendez-vous (05 31 47 12 30). Attention une fois manipulés, il faudra un délai de 3 jours pour une nouvelle consultation sans risque pour l'usager·e suivant·e.



### Adaptation de l'usage du fonds ancien

- Les lecteur·trices devront utiliser le gel hydroalcoolique mis à leur disposition à l'entrée de la bibliothèque et porter un masque personnel.
- Pour la consultation, toujours sur rendez-vous, utilisez les gants jetables en nitrile fournis par l'isdaT plutôt que les gants lavables en coton (à réserver pour le personnel).
- Une poubelle fermée sera installée à cet effet et son ramassage quotidien.
- Le nettoyage du mobilier, des interrupteurs et des poignées de porte se fera quotidiennement.
- L'utilisation de la salle sera limitée au maximum, qu'il s'agisse du public ou du personnel de l'isdaT : le bureau et la salle ne doivent plus être un lieu de passage mais un lieu « clos », réservé aux utilisateur·trices du fonds ancien et du plateau-média exclusivement.
- Les lecteur·trices ne pourront plus effectuer de recherches dans le bureau : un poste de consultation doit être installé dans la salle.
- Pour les cours, workshop et autres événements de groupe, les manteaux et les sacs devront rester dans les salles de cours.
- Les documents consultés seront laissés sur une table 24h avant d'être rangés, puisqu'ils ne peuvent pas être désinfectés.
- Les coussins, lorsqu'ils sont utilisés, seront nettoyés ou mis en quarantaine 10 jours.
- La salle sera aérée quotidiennement.



## protocole à mettre en place en cas de suspicion de Covid-19

- Si vous présentez des symptômes, ou si les symptômes apparaissent pendant les 7 jours de l'isolement, il faut se faire dépister immédiatement et rester isolé·e jusqu'au résultat du test.
- Si vous ne présentez pas de symptômes, vous devez rester isolé·e et attendre au moins 7 jours après le dernier contact avec la personne malade avant de faire le test. Il est inutile de le faire avant cette date car s'il est réalisé trop tôt, il peut être négatif, même si vous êtes infecté·e (phase d'incubation).
- Une fois le test réalisé, vous devez rester isolé·e jusqu'au résultat.
- Si le test est négatif, vous pouvez revenir dans l'établissement.
- Si le test est positif, l'isolement est prolongé de 7 jours à partir de la date du résultat du test. Vous devrez impérativement contacter le référent Covid qui tracera les personnes ayant été en contact avec vous auxquelles sera appliqué le même protocole.

### Qu'est-ce qu'un cas contact ?

Comment définit-on un cas « contact étroit » ? Selon Santé Publique France, vous êtes un cas contact si :

- Vous avez partagé le même lieu de vie que la personne infectée par la Covid-19, vous vivez ou avez vécu ensemble ;
- Vous avez eu un contact direct en face-à-face et à moins de 1 mètre de distance avec cette personne (ex : vous avez discuté, vous vous êtes serré la main, vous avez mangé ensemble, vous avez passé une soirée ensemble...) ;
- Vous avez partagé un espace confiné avec cette personne (ex : vous avez partagé la même voiture) ;
- Vous travaillez dans le même bureau ;
- Vous avez pris les transports en commun ensemble ;
- Vous avez été en contact avec une personne infectée dans un contexte professionnel.

Attention, si vous avez été en « contact fugace » avec une personne testée positive au Covid-19, les autorités sanitaires considèrent que vous n'êtes pas un cas contact. En effet, le risque apparaît lors d'un contact étroit qui a duré au moins pendant 15 minutes. Si vous avez brièvement croisé cette personne dans la rue, vous n'êtes probablement pas infecté par la Covid-19.

Il faut que le contact remonte au maximum à 14 jours avant le diagnostic du patient infecté (ex : si vous avez pris un café il y a deux mois avec cette personne, vous ne risquez rien). En revanche, le risque d'avoir attrapé la Covid-19 au contact de la personne infectée est plus important si cette personne a toussé ou éternué durant le temps passé ensemble. À contrario, le port du masque de protection réduit le risque d'être infecté.

**Si trois cas de test positif sont confirmés ou probables sur une période de 7 jours, sur demande du chef d'établissement, le préfet après avis de l'Agence Régionale de Santé peut prendre la décision de fermer l'établissement. Dans ce cas là, l'isdaT organisera comme il l'a fait lors du confinement une continuité pédagogique, administrative et financière en ayant recours aux outils numériques dans le cadre du télétravail et d'un enseignement à distance. Dans tous les cas le référent Covid informera l'ARS de la situation.**